

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

7 JUIN 1955

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

ALLOCUTIONS ET RAPPORTS
DES JURYS



GENÈVE

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE GENÈVE

1955

ALLOCUTION DU RECTEUR

M. le professeur Henri de ZIÉGLER

A LA SÉANCE DU DIES ACADEMICUS

le 7 juin 1955

PARMI les obligations qui préoccupent le plus un recteur, et surtout un nouveau recteur, nulle n'exige de lui autant de soin que ce rapport qu'il doit présenter dans la séance solennelle du *Dies Academicus* sur la vie et les travaux de l'année universitaire qui penche vers sa fin. C'est alors qu'il demande à sa mémoire, comme Dante au début de son grand poème, de montrer toute sa capacité, *la sua nobilitate*. Mais elle ne suffit pas : il doit faire paraître, s'il le possède, le sens de la proportion, rechercher l'essentiel et consentir à des sacrifices. Le problème n'est pas facile à résoudre. Une autre nécessité s'impose à lui : celle de n'être pas trop long ; car un discours perd son efficace par son développement même. La quadrature du cercle, on le voit.

Ceux à qui le recteur a le devoir de penser tout d'abord sont les maîtres, les étudiants, les serviteurs de l'Université, disparus, hélas, depuis le dernier mois de juin. C'est une tâche douloureuse, dont il est impatient néanmoins de s'acquitter, désireux de donner leur plus forte expression au deuil, aux regrets, à la reconnaissance de l'Ecole.

Le 16 juillet 1954, elle a eu le chagrin de perdre M. Henri LAGOTALA, chargé de cours à la Faculté des sciences. Spécialisé dans l'étude et la recherche des gîtes pétrolifères, Henri Lagotala n'était pas seulement un savant difficile à remplacer dans les activités qui furent les siennes. C'était de plus un caractère vraiment humain, attaché profondément à Genève, sa patrie, un esprit de la plus vive originalité, que distinguait encore quelque chose de savoureusement pittoresque. Il s'en est allé après de longues souffrances dans sa soixante-cinquième année.

Il s'était écoulé à peine plus d'un mois quand on eut la consternation d'apprendre le décès de M. Henry PASDERMADJIAN, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences économiques et sociales. Il n'était âgé que de cinquante ans. Il avait été, lui aussi, cruellement atteint dans sa santé depuis un temps déjà considérable. Mais il avait montré dans cette longue épreuve tant de discrétion, tant de courage, que nous avons pris le change sur la gravité de son cas. J'ai parlé de discrétion : c'est ce qui frappait dans cette personnalité si noble. Il était connu et admiré loin en dehors de Genève, étant un maître dans sa spécialité ; mais on ne remarquait chez lui nul désir de se mettre en évidence, et il avait placé toute son ambition dans la volonté de se rendre par ses travaux toujours plus digne de la confiance de l'Université.

Le semestre d'hiver 1954/55 venait de s'ouvrir, quand, le 2 novembre, nous parvint la nouvelle que M. Henri FEHR n'était plus. Lui, du moins, avait atteint un grand âge, étant né en 1870, et depuis 1945, il était professeur honoraire de l'Université. Sa carrière y fut magnifique, à prendre le mot dans son premier sens, et se prolongea bien au delà de ce qui devait en marquer le terme. En effet, dans sa retraite, vouée au labeur fécond comme toute sa vie, il servit encore de la façon la plus utile notre maison qu'il aimait de tout son cœur. Privat-docent, professeur extraordinaire, professeur ordinaire dès 1910, il fut doyen de la Faculté des sciences, vice-recteur, puis recteur de 1930 à 1932. Par la suite, il revêtit encore plusieurs charges, dans l'exercice desquelles continua de paraître son exceptionnelle compétence administrative. Henri Fehr, à qui ses cours et ses travaux permettaient de montrer tout à la fois son savoir étendu dans le domaine des mathématiques et un don pédagogique dont se sont souvenus avec amitié de nombreuses générations d'étudiants, avait collaboré de bonne heure à l'importante revue *L'enseignement mathématique*, dont par la suite il devait assumer la direction. Sa mort la mettait en péril, et nous avons été heureux d'apprendre que notre collègue, le professeur Jean Karamata, en assurerait la publication désormais.

Le 7 janvier 1955 nous a quittés le docteur Alec CRAMER, ancien privat-docent à la Faculté de médecine, qui, lorsque eut pris fin son enseignement dans notre Université, lui demeura toujours attaché par les liens du plus sympathique intérêt.

Le 22 de ce même mois, nous perdîmes M. Albert ROUSSY, dont le nom seul éveille chez les moins jeunes d'entre nous une

foule d'heureux souvenirs. Albert Roussy, que nous avons connu pendant une longue suite d'années dans son activité de secrétaire de l'Université et qui la quitta avec le titre de secrétaire honoraire, avait en outre été maître au Séminaire de français moderne et privat-docent à la Faculté des lettres. Sa connaissance de la langue russe lui permettait de rendre à l'Université des services précieux, dans le temps où de si nombreux étudiants slaves venaient s'asseoir sur ses bancs. Albert Roussy avait atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans, soutenu par une santé robuste qui ne fléchit qu'à l'extrême fin de sa vie.

Par la mort d'André CHAIX, le 16 février, l'Université fut encore une fois cruellement frappée. Il demeura jusqu'au semestre dernier privat-docent à la Faculté des sciences. Précédemment, il avait été pour un temps chargé de cours de topographie expéditive. André Chaix, qui n'avait que soixante-huit ans, merveilleux observateur, connaissait une foule de choses, dont il sut faire bénéficier nos étudiants avec une ingéniosité qui rendait son enseignement particulièrement efficace.

L'Université s'est associée encore aux deuils de la Faculté de théologie. En la personne de M. Adolphe DES GOUTTES, décédé le 7 janvier 1955, membre de son Conseil de Fondation de 1928 à 1954, elle a perdu l'un des hommes qui l'ont servie avec le plus de sagesse et de dévouement. M. Paul LACHENAL, président du Conseil de Fondation, ancien président du Conseil d'Etat, ancien chef du Département de l'instruction publique, qui nous a quittés le 4 mars 1955, s'était acquis également auprès d'elle des mérites dont le souvenir ne se perdra point.

Le mois de mai fut, hélas, marqué pour nous par deux nouveaux deuils : le 6 nous quittait le docteur Henri FLOURNOY, chargé de cours de psychologie médicale à la Faculté de médecine, qui jouissait de la plus enviable autorité scientifique et s'était acquis la respectueuse affection de ses étudiants et de ses collègues. Douze jours plus tard s'éteignait doucement, après une carrière exceptionnellement longue et brillante, un des hommes qui jadis avaient le plus honoré notre Faculté de droit. Le décès d'Eugène BOREL, professeur honoraire de l'Université, juriste insigne, nous a frappés d'une façon d'autant plus dure, qu'il avait laissé parmi nous le souvenir le plus vivant.

Nous avons eu la disgrâce de perdre le 16 avril une de nos étudiantes, M^{lle} Janine SOGUEL, de la Faculté des sciences économiques et sociales. Puis, voici quelques semaines, M. Marcel GAUTHIER-BARDE, depuis peu bachelier en théologie, qui nous

fut enlevé par un déplorable accident. Dans chacune de ces tristes circonstances nous avons exprimé aux familles des disparus des condoléances que nous avons l'émotion de leur renouveler aujourd'hui.

Au nombre de ceux que la mort a fauchés au cours de cette année universitaire, il en est un encore, et des plus grands, dont nous désirons honorer la mémoire. Je veux parler d'Albert EINSTEIN, qui a cessé de vivre le 18 avril et qui nous appartenait dans quelque mesure depuis un temps lointain, puisque l'Université de Genève l'avait fait docteur *honoris causa* quand elle célébra, en 1909, le 350^e anniversaire de sa fondation. Elle peut donc se dire fière aujourd'hui de n'avoir pas été la dernière à distinguer cette valeur exceptionnelle.

Depuis le mois de juin 1954, plusieurs de nos maîtres sont arrivés au terme de leur professorat ; d'autres ne le continueront que jusqu'à la fin du présent semestre. M. Georges SAUSER-HALL, professeur ordinaire de législation civile comparée et de droit international privé, a donné sa dernière leçon, il y aura un an bientôt. Par arrêté du Conseil d'Etat à la date du 28 juillet 1954, il a reçu le titre de professeur honoraire de l'Université. Le professeur Sauser-Hall ne l'a pas quittée, et n'a pas quitté surtout la Faculté de droit, sans que l'une et l'autre ne se trouvent sensiblement appauvries : il était un de nos maîtres les plus savants, les plus justement admirés, un de ceux dont l'autorité s'était affirmée avec le plus d'éclat au delà des frontières de notre pays. Ses titres nombreux ont été rappelés déjà. N'en répétons qu'un seul aujourd'hui, qui fait à la Suisse entière le plus sensible honneur. Le gouvernement turc le chargea de composer un code civil inspiré du droit suisse, appliqué maintenant depuis bien des années. Il nous est agréable de redire à cette occasion qu'un autre maître de notre Faculté de droit, le professeur Jean GRAVEN, travaille en Ethiopie à l'établissement d'un code pénal. Ce sont là des faits dont l'Université de Genève a toutes les raisons de se montrer fière.

M. Paul GUILLERMIN, professeur à l'Institut de médecine dentaire (poli-clinique dentaire, art et hygiène dentaires, stomatologie), arrivera au terme de son enseignement lors des examens de juillet prochain. Par arrêté du 22 février 1955, il s'est vu conférer déjà le titre de professeur honoraire de l'Université. Nous considérons également son départ avec mélancolie. Il avait contribué pour une large part à faire le renom d'un institut où se déploie encore son heureuse activité.

M. René GILBERT, professeur ordinaire de radiologie médicale à la Faculté de médecine et à l'Institut de médecine dentaire, a cessé son enseignement à la fin du semestre d'hiver 1954/55. Il est professeur honoraire de l'Université depuis lors. Nous exprimons à cet excellent collègue tous nos regrets de son départ et tous nos vœux de retraite heureuse.

M. Waldemar DEONNA, professeur ordinaire d'archéologie et d'histoire de l'art, est sur le point d'atteindre aussi le terme de son enseignement, qui ne s'étendra pas au delà du présent semestre (professeur honoraire par arrêté du 6 avril). On concevra sans peine ce que représente pour notre école l'obligation de se séparer d'un maître d'une réputation si vaste et si belle, dont la retraite ne mettra pas un terme à ses fructueuses recherches, qui ont enrichi la science genevoise d'un nombre si considérable d'ouvrages de grand prix.

M. Léopold BOISSIER, professeur extraordinaire de droit constitutionnel comparé, se trouvait encore fort éloigné de la limite d'âge. Mais appelé aux très absorbantes fonctions de président du Comité International de la Croix-Rouge, très vite il se rendit compte qu'elles n'étaient pas conciliables avec son enseignement. Il se démit donc de celui-ci, qui ne reprendra pas au mois d'octobre, malgré notre désir, maintes fois exprimé, de le conserver parmi nous. Nous dirons une fois de plus combien cette séparation nous coûte et donnerons forme à nos sentiments de reconnaissance, qui l'accompagnent dans une tâche où il ne manquera pas d'accomplir un travail durablement fructueux. M. Léopold Boissier a reçu du Conseil d'Etat le titre de professeur honoraire.

La Faculté de droit devra se séparer bientôt d'un autre maître, parmi ceux qui l'ont servie avec le plus de science et de talent, qui lui auront valu le plus de prestige et le plus d'autorité. Beaucoup d'entre vous auront compris déjà que je pense à M. Maurice BOURQUIN, professeur ordinaire de droit international public, qui, lui non plus, ne peut, hélas, être soustrait aux exigences cruelles de la loi. Son don pédagogique exceptionnel et ses remarquables travaux, dont il serait bien long de faire ici le compte, lui ont valu dans l'enseignement supérieur une position de premier plan. Je voudrais être juriste pour en parler d'une façon plus juste. Ne l'étant pas, je désire mettre au moins en évidence un mérite qui m'a souvent émerveillé. La bonne langue ne s'apprend pas uniquement à la Faculté des lettres :

aux cours de Maurice Bourquin, les étudiants ont pu concevoir le prix inestimable d'une élégante et sûre expression.

Le professeur William RAPPARD, deux fois recteur de l'Université, ne quitte pas la Faculté des sciences économiques et sociales dont il fut l'un des créateurs et qui lui doit tant d'éclat. Mais il abandonnera le 15 juillet la direction de l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales qui fut pour une grande part son œuvre également. Dans une circonstance prochaine, nous pourrions dire à William Rappard les regrets que nous inspire sa décision, et surtout la gratitude particulièrement vive de l'Université. Pour l'instant, je ne veux que donner une première forme à des sentiments qui trouveront bientôt une expression plus digne et présenter au professeur Jacques FREYMOND, directeur désigné de l'Institut, nos vœux de bienvenue et de réussite dans les délicates fonctions qu'il est sur le point d'assumer.

Deux professeurs attachés de notre Ecole d'architecture MM. Louis VILLARD (acoustique) et François PERROUX (technique financière) atteints par les dispositions sur la limite d'âge, vont eux aussi quitter bientôt leur enseignement. Nous leur souhaitons une retraite conforme à leurs vœux, dans la pleine conscience des grands services qu'ils ont rendus à l'Université.

Mais dans ces douze mois dont nous faisons rapidement la chronique, elle s'est assuré des forces nouvelles que nous saluerons avec le plus cordial empressement. M. Bernard Susz, précédemment professeur associé et chargé de cours, a été nommé professeur ordinaire de chimie physique dès le 15 octobre, par arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 1954.

M. le docteur Jean-Noël NALLY a été nommé professeur de prothèse dentaire fixe dès le 15 octobre, par arrêté du 12 juin 1954.

M. Jean-Adrien LACHENAL est devenu professeur extraordinaire de droit civil comparé et de droit international privé pour une durée de trois ans dès l'année universitaire 1954/55 (arrêté du 24 septembre 1954).

M. Pierre WENGER, jusqu'alors privat-docent, est dès le 2 octobre chargé de cours de radio-chimie pour l'année universitaire en cours.

Un autre privat-docent, le docteur William GEISENDORF, assure cette année, avec la qualité de chargé de cours, depuis le 1^{er} février, un enseignement propédeutique d'obstétrique et de gynécologie.

Le professeur Paul COLLART, doyen de la Faculté des lettres, qui, jusqu'à la fin du présent semestre, assure l'enseignement de l'histoire romaine et de l'épigraphie latine, occupe la chaire d'archéologie à partir du mois d'octobre prochain. Nous applaudissons à ce choix, conscients de ce que l'Université peut s'en promettre.

Presque à la veille de cette fête annuelle de la *Schola Genevensis*, elle s'est enrichie encore de forces nouvelles, que nous saluons avec le plus amical plaisir. M. Gérard MENTHA sera, dès le 15 octobre prochain, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences économiques et sociales, où lui reviendra l'enseignement de l'organisation et de la comptabilité industrielles, tandis que M. Jean LEYMARIE, également professeur extraordinaire, assurera dans la Faculté des lettres, conjointement à M. Pierre BOUFFARD, le développement qu'exigera celui de l'histoire de l'art. M. Adrien ROBINET DE CLÉRY a été nommé chargé de cours de droit constitutionnel comparé, et M. Bernard GAGNEBIN, chargé de cours de philosophie du droit.

Le docteur Louis BAUME a été nommé par appel dès le 15 octobre 1955, professeur d'endodontie à l'Institut de médecine dentaire, où le professeur Arthur-Jean HELD sera désormais chargé des enseignements que voici : pathologie et thérapeutique des organes buccaux, polyclinique stomatologique et dentaire, prothèses chirurgicales maxillo-faciales, stomatologie clinique.

M. Georges BROSSET, jusqu'ici privat-docent, maintenant chargé de cours, enseignera dès la même date à la Faculté de droit la procédure civile genevoise.

Il nous fut encore agréable de faire leur place dans le corps professoral de l'Université à huit privat-docents nouveaux, que je nomme dans l'ordre où commença leur enseignement : MM. Pierre DENIS, Roger LACROIX, Edouard KELLENBERGER, dans la Faculté des sciences ; MM. Jean HERBERT, Paul ROUSSET, Boris MOURAVIEFF, dans la Faculté des lettres ; le docteur Pierre PRESS, le docteur Richard WEYENETH et le docteur Aloys WERNER dans la Faculté de médecine.

Sans y pouvoir insister, par malchance, et sans les présenter dans un ordre logique, il me faut maintenant introduire dans ce rapport une suite de faits d'importance sans doute inégale, tous dignes néanmoins d'une mention rapide, qui se sont échelonnés depuis le dernier *Dies*. Quand le peintre Eric Poncy eut terminé la décoration murale de la salle du Sénat, nous avons

réuni le 19 octobre, dans une cérémonie où n'entraient aucun cérémonial, avec cet artiste à qui s'étaient joints MM. Ernest MARTIN, architecte, et Henri MOZER, ensemblier, qui prirent l'un et l'autre une si grande part à la rénovation de l'Université, les membres du Bureau et ceux d'entre nous qui avaient pu suivre de près ces travaux. Nous voulions surtout remercier le conseiller d'Etat Louis Casaï de la généreuse bienveillance par lui montrée au cours de cette réfection si favorablement accueillie et qui se poursuivra dès les vacances prochaines.

Le 2 décembre, M. le conseiller d'Etat Albert Picot, chef du Département de l'Instruction publique, prenait, chez lui, congé de ses services. Ce nous fut l'occasion de lui redire le souvenir fidèle que nous conservons de ce qu'il fit si longtemps pour le bien des études supérieures.

L'Institut de génétique humaine a été reconnu par le Conseil d'Etat dès janvier 1955.

Donnons au fait que voici l'attention qu'il mérite. Le 15 février le Bureau du Sénat prenait acte de ce que le Ministère français de l'Education nationale reconnaissait le diplôme de notre Ecole d'architecture, cette décision étant valable pour tous les diplômes délivrés par nous dès le 1^{er} janvier 1946. Dans la même séance, il apprenait que les étudiants bénéficiant de l'aide d'une institution universitaire pourraient à l'avenir être admis gratuitement dans les Polycliniques pour y recevoir des soins.

Dans sa séance du 10 mars, le Sénat a pris une décision d'une portée évidemment considérable. Parmi les modifications au règlement de l'Ecole d'interprètes, qu'il approuvait, s'en trouvait une donnant aux étudiants la possibilité d'être immatriculés dans cette école même, devenue autonome, dès le semestre d'été 1955.

Le 1^{er} avril avait lieu la remise officielle des Prix de la Ville de Genève. C'était pendant les vacances de Pâques : le recteur était à l'étranger. Il n'avait pu exprimer que par écrit les félicitations de l'*Alma Mater* aux professeurs Marcel Raymond et Erwin Rutishauser qui allaient recevoir, le premier, le prix des Lettres, le second, le prix des Sciences. Mais le professeur Baumann, secrétaire du Sénat, put renouveler aux deux lauréats nos sincères compliments.

Relatons aussi que, le 4 mai, la Faculté de théologie, a fêté le professeur Auguste LEMAÎTRE, au terme de ses trente années

d'enseignement. Le recteur eut le privilège de dire à notre collègue la gratitude et l'admiration de l'Université.

Parmi les faits (ne pourrais-je pas dire les événements?) sur lesquels j'aimerais passer moins vite, figurent les services nouveaux d'une assistante sociale : ils furent pour l'Ecole une heureuse innovation. La parfaite compréhension de M. le conseiller d'Etat Alfred Borel a permis de faire une première expérience au semestre d'hiver : elle fut si concluante que, d'accord avec le Département, nous la poursuivrons au semestre d'été. L'activité de l'assistante sociale apparaît désormais indispensable, et nous voulons exprimer à M^{me} Diderika SUTTER les remerciements du Sénat et des étudiants pour une œuvre qu'elle dirige avec autant d'adresse et de délicatesse que de générosité. D'autres vont au professeur Jean-Aimé BAUMANN, dont la charitable pensée a trouvé sa réalisation dans ce progrès précieux.

Il me faut vous entretenir, Mesdames, Messieurs, de ce qu'on peut appeler les travaux d'approche des fêtes de 1959. A cette date, vous le savez tous, nous célébrerons le quatre centième anniversaire de la fondation de l'Ecole de Genève. Inutile d'entrer pour l'heure dans un grand détail : je me limiterai donc à vous apprendre que M. le conseiller d'Etat Alfred Borel a bien voulu accepter la présidence de la Commission générale et M. François Perréard, président du Conseil d'Etat, celle de la Commission des finances. Ce sont elles qui doivent se mettre le plus rapidement au travail. D'autres seront constituées à mesure que nous en sentirons l'obligation. Comment ne serions-nous pas touchés du geste des deux magistrats qui, avec tant de promptitude et de bonne grâce, ont accepté de prouver par des faits les sentiments amicaux que l'Université leur inspire ?

Puisque c'est mon privilège de faire connaître combien elle est éloignée, aujourd'hui comme toujours, de se montrer ingrate, je passe immédiatement à la Société Académique, dont la sollicitude envers nous est inépuisable et dont les bienfaits ne se comptent plus. Cette année, elle a poursuivi son aide vigilante, et je suis heureux de renouveler à M. Borgeaud, président, et à tout le comité de la Société Académique les remerciements que je leur adressais le 15 novembre 1954, au cours de l'assemblée générale. Cette année, pour la première fois, les bourses du Fonds Frédéric Firmenich, de 100.000 francs, et du Fonds Marc Birkigt, de 500.000 francs, pourront être attribuées à des étudiants, et l'on mesure le magnifique avantage qu'en reçoit la

Faculté des sciences. Mais c'est une Faculté comblée. Elle pourra encore bénéficier dans un proche avenir des revenus du legs très généreux de M^{lle} Fanny Würth.

D'autres groupements nous manifestent pour leur part une amitié tout autre qu'uniquement verbale, ainsi l'Association des anciens étudiants de l'Université, où nous retrouvons l'in-fatigable dévouement du professeur Baumann, celles des étudiants et anciens étudiants de la Faculté des sciences économiques et sociales, de la Faculté des lettres, de l'École d'interprètes.

Nos rapports avec la Bibliothèque publique et universitaire se développent dans une agréable harmonie et nous sommes conscients de tout ce que nous devons à ceux qui la dirigent comme à leur personnel. Rendons grâces, particulièrement, à M. Auguste Bouvier, directeur, d'avoir bien voulu consentir à ce que la salle des journaux fût accessible entre midi et deux heures.

Comment ne pas se dire édifié par tout le zèle, les aptitudes précieuses, l'invariable gentillesse que nous trouvons dans notre Secrétariat ? Si je n'étais contraint par le temps, je m'étendrais sur les services de M. Hermann Blanc, secrétaire de l'Université. Quelle figure, sans lui, ferait donc le recteur, ferait le Bureau du Sénat ? Il est leur bras droit et leur mémoire. Il les renseigne avec autant de sûreté que de discrétion. Il a toute la vaste maison dans la tête, et le recteur respire mieux quand il pense qu'il a tout près de lui ce fidèle collaborateur. De la Caisse, nous ne pourrions nous louer moins que du Secrétariat. Là aussi tout marche selon notre attente, et notre satisfaction doit être exprimée à M. Trachsler, comme à ceux qui le secondent dans sa tâche. Et nous pourrions en dire autant à M. Victor Jaccard, secrétaire des doyens.

L'Université nouvelle ne saurait faire sa préoccupation unique des choses de l'esprit : le goût des sports est dans la nature même de la jeunesse, qu'elle soit, ou ne soit pas académique. Nous devons le satisfaire, et lui donner une règle. Pour cela, nous avons la Commission de surveillance des sports universitaires, dont font partie nos collègues les professeurs Karl Walthard et Marcel Gysin ; nous avons le maître des sports, M. Jean Brechbühl, dont la compétence et le dévouement expliquent la popularité qu'on lui voit parmi les étudiants. Eux aussi méritent que l'*Alma Mater* reconnaisse leurs efforts et le désir qu'ils ont de la servir au mieux.

Les championnats universitaires suisses de ski sont depuis longtemps le grand événement sportif de l'année : ils se sont déroulés du 10 au 13 mars à Saas-Fee, et l'Université de Genève y fut représentée officiellement par le professeur Marcel Gysin.

Ce n'est pas, certes, pour obtenir un effet de contraste que je réunis la culture physique à ce qui répond aux exigences de l'âme. Celles-ci ne sont exclues de rien, pas plus des exercices du corps que des recherches de l'intelligence, et l'École est disposée à les satisfaire dans toute la mesure où elle le peut. Nos aumôniers protestants et catholique le savent bien. Nous ne confondons pas la neutralité religieuse avec l'irréligion. Merci donc au pasteur André Biéler, au pasteur Philippe Gilliéron, qui l'assiste, à l'abbé Lucien Mauris, qui comprennent si bien notre situation et le rôle qui leur est dévolu. Cela m'invite à rappeler le Noël universitaire 1954, qui fut une soirée édifiante et particulièrement réussie.

On voudrait que les mots remerciements, reconnaissance et gratitude eussent des synonymes nombreux pour permettre au recteur d'exprimer les sentiments de l'Université pour tous ceux qui l'aident dans l'accomplissement de ses devoirs multiples sans tomber dans la monotonie. Il va sans dire qu'il se sent obligé surtout à ses collègues du Bureau du Sénat, dont l'esprit de bonne collaboration jamais ne se dément, qui s'ingénient tous à lui faciliter la tâche et font en sorte que dans nos séances ne s'entend jamais rien qui pèse ou qui pose, sagement persuadés qu'ils sont que la bonne humeur n'endort pas la conscience et ne saurait nuire même aux affaires d'Etat. Je ne puis m'adresser à chacun d'eux, personnellement. Mais je veux malgré tout faire deux exceptions.

On va disant parfois que la tâche du vice-recteur est légère, en quoi l'on se trompe assurément. D'abord, il doit vivre dans la constante méditation de ce qui pour lui se prépare, bien observer ce qu'il lui faudra faire, peut-être aussi ce qu'il lui faudra ne pas faire ; en outre, depuis trois ans déjà le vice-recteur est d'office président de la Commission de recherche de l'Université, en relation avec le Fonds national de la recherche scientifique, ce qui demande beaucoup de travail, de prudence et de soin. Il m'est donc agréable de dire au vice-recteur Paul Wenger qu'on apprécie à son prix, qui est grand, tout ce qu'il accomplit dans cette tâche qui n'a rien d'une récréation.

A propos de la Recherche scientifique, il me faut signaler que les sommes allouées par le Fonds national à des savants genevois

sont loin d'égaliser ce qu'on a reçu dans d'autres cantons. D'où cela peut-il venir? Tout simplement de ce qu'on a moins demandé. Peut-être parce qu'on ne sait pas assez, parce n'ose pas assez, parce qu'on éprouve à demander quelque gêne, n'ayant pas une conscience nette de ce que les sommes dont dispose le Fonds ont été portées au budget de la Confédération pour l'usage des chercheurs.

Ma deuxième exception concerne le professeur Baumann, secrétaire du Sénat. Il est pour nous l'image même de l'abnégation et du service, et nous la retrouvons dans ses procès-verbaux aussi complets que rapidement rédigés — sans qu'il soit aidé par aucune ressource mécanique — comme au Comité de Patronage des étudiants.

Les membres de toutes les grandes commissions universitaires doivent, dans la cérémonie du *Dies academicus*, être également à l'honneur. Je pense surtout à la Commission administrative, à celle du Fonds général, présidée, toutes deux par le professeur Antony Babel, ancien recteur, toujours prêt à payer très efficacement de sa personne, pour le plus grand bien de notre maison, que deux fois il a dirigée avec éclat.

Nous voulons mettre également à l'honneur la Caisse de subsides, que préside M. le chef du Département de l'instruction publique, avec le concours diligent des professeurs Maystre, Gysin et Baumann, ainsi que l'Office d'entr'aide, dont MM. Emile Briner, professeur honoraire, Paul Collart, doyen de la Faculté des lettres, Pierre Favarger, de la Faculté de médecine, ont la charge, lesquels, dans un esprit de charitable prudence, font leur possible pour tirer d'embarras, hélas, fréquents, un nombre d'étudiants considérable.

Je veux dire notre invariable obligation à M^{lle} Violette Balmer, directrice de la Maison internationale des étudiants, à M^{me} Jeanne Champrenaud, directrice du Foyer des étudiantes.

Je porte maintenant mes regards hors de l'Université, du côté de l'Hôtel de Ville. Nous avons eu des occasions fréquentes de déclarer tout ce que nous devons à M. Albert Picot. J'ai maintenant l'avantage et le plaisir de dire au président Alfred Borel combien nous a touchés la sollicitude invariablement généreuse, aimable et sage qu'il met à traiter les affaires de l'enseignement supérieur.

La dette de reconnaissance que nous avons contractée envers lui depuis quelques mois s'accroît rapidement, mais par bonheur, sans nous peser. Nos remerciements sincères vont

encore à MM. Henri Grandjean et René Jotterand, ses collaborateurs immédiats. Nous nous sentons soutenus et suivis de même par le chef du Département des travaux publics, qui a montré de la façon la plus claire combien lui tient à cœur le développement de l'Ecole et de ses Facultés, qu'il s'agisse de la Cité universitaire ou de la reconstruction de l'Institut d'hygiène, de l'Institut de pathologie et de l'Ecole de médecine.

De ces entreprises, nous devons maintenant parler. Un premier projet prévoyait la construction de la Cité universitaire au Vieux-Champel (ancienne propriété Claparède). Mais un examen plus attentif permit de voir qu'elle y serait à l'étroit, puisque les trois instituts que je viens de nommer devront trouver leur place dans le même espace. Il y eut un moment où l'on ne sut plus très bien en quel endroit elle s'élèverait. Une conférence convoquée au Département des travaux publics par M. le conseiller d'Etat Jean Dutoit mit au net toutes choses. Rarement on fit en moins de temps un meilleur travail. Il fut convenu que l'Etat réserverait à la Cité les terrains encore libres tout à l'extrémité de l'avenue de Miremont. Ils sont sensiblement plus éloignés du centre de la ville. Mais enfin ils ne sont pas au diable, et en matière de distances, les Genevois ont tendance à s'effrayer de peu. L'emplacement semble donc définitivement choisi, et le Conseil de la Fondation de la Cité universitaire peut aller de l'avant, ce qu'il n'a pas manqué de faire déjà, sous la ferme direction de son président, M. Bernard Naef.

Nous tenons à rendre hommage au dévouement de cet ami très fidèle de l'Université. Car le travail de ce Conseil est et sera pour ceux qui le composent tout autre chose qu'une sinécure. On imaginera sans peine ce que représente de soins et ce que pose de questions délicates la réalisation d'une idée en plus d'un sens audacieuse, et telle que l'*Alma Mater* en recevra ce qui lui manquait encore d'une façon trop sensible pour n'avoir pas à craindre la comparaison qu'on pourrait faire d'elle et d'autres écoles de son rang.

Nous sommes heureux de penser que la construction du nouvel Institut d'hygiène pourra commencer dans un avenir très proche. Il est inutile de répéter qu'elle est urgente. Mais il convient de redire que la Faculté des sciences, fort à l'étroit pour plusieurs de ses enseignements, trouvera dans l'ancien bâtiment un peu de cet espace qui lui est indispensable. Après l'Institut d'hygiène viendra l'Institut de pathologie. Ensuite on construira la nouvelle Ecole de médecine, mais ce n'est pas

pour demain. Ne perdons pas de vue, en outre, la nouvelle Ecole de chimie... En attendant ces grandes réalisations, les travaux d'aménagement du deuxième étage et des combles de ce bâtiment même, côté est, vont commencer dès les vacances. Tout retard serait une gêne et même davantage pour plusieurs de nos facultés.

A propos des Fonds Birkigt et Firmenich, vous avez pu, Mesdames, Messieurs, reconnaître une fois de plus la victorieuse éloquence des chiffres. Permettez-moi de vous la faire entendre encore, car je n'ai pas rappelé tous les dons que nous avons reçus. Voici donc : de la Fondation Rockefeller, 228.000 francs pour le Centre d'épistémologie génétique (sur ce qu'elle destine aux recherches de logique, de philosophie et de psychologie) à l'avantage du professeur Jean Piaget ; de la Fondation Ford, 35.100 dollars, pour recherches sur les rapports entre le développement de la pensée et celui de la perception chez l'enfant. Ce sont encore les travaux du professeur Piaget et de ses élèves qui en bénéficient.

Ces sommes surprenantes ne nous induisent nullement, faut-il le dire ? à dédaigner des offrandes plus modestes, dont nous savons qu'elles s'inspirent d'un égal respect de la science, et d'une amitié sincère pour l'Université. C'est ainsi que nous ont touchés vivement les gestes spontanés qui nous ont valu le prix annuel de 150 francs pour les meilleures esquisses, créé par la Fédération suisse des architectes, les livres précieux qui nous sont parvenus en souvenir d'Albert Roussy, le Fonds Larue, enfin, d'un montant de 10.000 francs, en souvenir d'un ancien élève de l'Institut de médecine dentaire.

Mesdames, Messieurs, le nombre de nos étudiants s'est encore accru cette année. Il est actuellement de 2.423, ce qui nous place au troisième rang parmi les universités suisses. Mais veuillez prendre garde à ceci, que la différence entre celle de Genève et celle de Zurich, de toutes la plus fréquentée, est désormais assez faible : elle n'est guère plus que d'une centaine d'immatriculations. Cette foule studieuse vit dans l'harmonie et la paix. Depuis quelques années, nous n'avons plus eu à déplorer un seul incident d'origine politique. L'Université de Genève, véritable école des nations, donne ainsi, non dans notre pays seul, un exemple excellent. Mais que de problèmes, cependant, cet accroissement pose pour nous ! Le plus grave est tout simplement de l'ordre spatial. Nous manquons terriblement de place. Et cela va devenir presque intenable

dans un proche avenir. « Si l'on m'ouvrait le cœur », a dit Marie Tudor, « on y trouverait gravé le nom de Calais ». Si le recteur subissait la même opération, c'est le mot *Museum* qu'on pourrait lire. Vous entendez ce que cela signifie. Il nous faut, pour que nous ne risquions pas d'éclater, cette aile du bâtiment des Bastions occupée actuellement par les collections d'histoire naturelle. Réfléchissez bien à ceci : de cette année à 1960, devront s'ouvrir pour l'enseignement secondaire plus de 180 classes nouvelles. Les conséquences s'en feront sentir peu à peu dans une proportion massive pour l'Université. *Caveant consules!* Sans faire de préférences dans la foule de cette jeunesse en fleur nous mentionnerons particulièrement le groupe de Smith College qui nous revient si fidèlement chaque année et saisissons l'occasion de saluer leurs directrices, M^{me} Kofka et M^{me} Davinroy.

Nos étudiants et auditeurs se répartissent d'une manière numériquement inégale entre les facultés. Mais ils appartiennent tous au même titre à notre *Alma Mater*. Ils en sont tous les fils, sans qu'ils s'en montrent, semble-t-il, toujours conscients. On peut craindre qu'ils ne se confinent trop étroitement dans leur étude particulière et ne voient trop souvent à celle-ci qu'un but exclusivement professionnel. C'est ainsi qu'ils continuent à ne fréquenter guère les deux séries de cours généraux organisés pour eux. Même quand ils le sont par eux-mêmes, je veux dire par l'Association générale des étudiants. Le Comité de celle-ci et sa Commission d'art et culture, qui font d'excellent travail en plusieurs domaines fort divers, nous ont permis d'entendre des suites de conférences très remarquables, ce dont nous les devons féliciter très vivement. Mais si les orateurs, parfois illustres, n'avaient eu pour les écouter que la jeunesse estudiantine, leur auditoire aurait, à tout le moins, été fort clairsemé ! Cependant nous ne perdons pas toute espérance, et nous maintiendrons les cours généraux, ne serait-ce que par égard pour ce public fidèle qui continue à prendre si volontiers le chemin de cette aula.

Si les cours généraux n'exercent donc pas sur les étudiants un attrait manifeste, les thèmes de libre discussion inscrits depuis l'an dernier, sur l'initiative du recteur Babel, à l'ordre du jour des séances du Sénat ont eu pour effet d'accroître dans une très sensible proportion le nombre des professeurs qui veulent bien s'imposer d'y prendre part. On se demanda le 9 décembre 1954 comment établir des rapports plus amicaux

entre étudiants genevois d'une part, étrangers et confédérés de l'autre. Les cours généraux et la collaboration entre les Facultés dans l'intérêt de la culture générale furent le thème du 10 mars.

Pour terminer, je veux dire aux étudiants de l'un et l'autre sexe encore une parole. Vous êtes, chers amis, à de rares exceptions, vraiment pleins de gentillesse. Travaillez-vous tous autant qu'il le faudrait ? C'est un point qu'aujourd'hui je ne veux pas débattre. Après tout, les examens nous renseignent. Je n'entends vous taquiner que sur vos péchés mignons. Même sur un seul. Vous tombez nombreux dans l'hérésie à propos des escaliers et des portes. Pour vous, leur utilité n'est pas d'assurer l'accès à nos salles de cours car vous le rendez incommode, et même difficile. Vous faites sur les marches, côté Candolle ou côté Bastions, suivant l'heure et le soleil, ce qu'on nomme des groupes sympathiques, plastiques maintes fois. Je ne dis pas que nous craignons de vous déranger : vous ne vous laissez pas faire. Nous ne réussissons qu'à nous glisser, dans le meilleur des cas, entre la multitude immense et flegmatique de vos jambes. Peut-être nous proposez-vous un symbole : n'entre pas qui veut dans la maison du savoir ! Et c'est très bien. Mais nous sommes quelques-uns, voyez-vous, à donner du prix à la tenue. Elle est symbolique, elle aussi, pouvant représenter le respect qu'on doit à la science. Je voudrais vous la faire aimer, sans vous l'imposer dans sa rigueur, et vous persuader qu'avec elle l'université ne sera ni moins jeune, ni moins libre. Faites donc ce petit plaisir à votre recteur.
